

Animations Vacances ADOS



Accueil Ados

12-16 ans

**du 07 au 11
juillet 2025**

**Mini
séjour
équitation
9-15 ans
du 15 au 18
juillet
2025**

**SORTIE
EUROPA
PARK**

12-16 ans

**Judi 28 août
2025**

**COMMUNES DE BUHL, LAUTENBACH,
LAUTENBACH-ZELL, LINTHAL, MURBACH**



Informations générales

1. INSCRIPTIONS

LES INSCRIPTIONS SE FERONT UNIQUEMENT PAR MAIL

Elles débuteront le mardi 17 juin 2025 à partir de 20 Heures.

Age minimum de l'accueil : jeunes de 12 ans (où scolarisé en 6ème l'année 2024/2025) à 16 ans.

Ce créneau concerne les habitants des 5 communes : Buhl, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal et Murbach.

Comment ça se passe ?

- Envoyez nous un mail dès 20H le mardi 17 juin 2025. Attention les mails reçus avant 20H ne seront pas validés. Pensez à vérifier que votre mail soit bien parti de votre boîte d'envoi ! Il doit contenir tous les documents demandés ci-dessous. Seuls les dossiers complets seront acceptés.

- Les inscriptions seront validées dans l'ordre d'arrivée des mails (l'heure faisant foi) selon les places encore disponibles. Il n'est pas nécessaire de nous appeler pour confirmation.

- Un mail de notre part, le mercredi 18 juin ou jeudi 19 juin 2025, vous confirmera l'inscription de votre enfant et le montant exact à régler.

- Le règlement devra se faire le vendredi 20 juin 2025 au plus tard. Les chèques sont à privilégier, à libeller à l'ordre du Trésor Public et à déposer dans la boîte aux lettres du périscolaire ou au bureau. Les règlements en espèces (faire l'appoint : pas de monnaie rendue) doivent se faire directement au bureau du périscolaire.

- Sans règlement de votre part, la place de votre enfant sera réattribuée.

Pensez à rester joignable. Nous n'hésiterons pas à vous appeler en cas de doute ou si certains jours demandés sont complets.

Pour les autres familles hors Buhl, Murbach, Lautenbach, Schweighouse, Lautenbach-Zell, Linthal : les inscriptions se feront directement dans les locaux du périscolaire dès le vendredi 20 juin 2025 de 8H30 à 18H (selon les places disponibles)

Documents à fournir dans le mail d'inscription :

- la fiche d'inscription COMPLETE
- la fiche des autorisations parentales COMPLETE
- la fiche sanitaire.
- l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus de l'année 2023).
le tarif de la tranche 1 sera appliqué si ce document n'est pas fourni.
- Bons CAF : nous préciser dans votre mail si vous êtes bénéficiaires des bons CAF, le montant si vous le connaissez et si vous souhaitez les utiliser
- une copie de votre avoir si vous en possédez un

Aucune inscription et réservation par téléphone ne pourra être prise en compte.

2. TARIFS ET REGLEMENT (voir grille tarifaire ci-jointe)

Le paiement devra être fait dès confirmation de notre part de l'inscription de votre enfant.

Le règlement devra impérativement être déposé dans la boîte aux lettres ou au bureau du périscolaire au plus tard le vendredi 20 juin 2025. Passé ce délai, les places seront réattribuées. Privilégiez le règlement par chèque. Ils sont à libeller à l'ordre du Trésor Public. Les bons CAF et les chèques vacances sont acceptés (pas de monnaie rendue pour ce type de paiement). Nous ne prenons pas les chèques CESU.

Les justificatifs et attestations sont à demander au moment de l'inscription et seront délivrés en fin de séjour.

Attention, pas de duplicata fourni ultérieurement.

Si pour une raison d'ordre majeur ou si le nombre d'inscriptions devait s'avérer insuffisant pour permettre le déroulement de l'animation, la somme versée sera remboursée.

Dans tous les autres cas, elle restera acquise. Remboursement sur certificat médical uniquement. Toute inscription reste ferme et définitive. Seuls les enfants domiciliés dans les 5 communes peuvent bénéficier du tarif préférentiel.

Tarifs accueil de loisirs : vacances été 2025.

	5 COMMUNES (*)			Autres communes		
	T3	T2	T1	T3	T2	T1
Tarif par jour : Accueil de loisirs Ados 12/16 ans Journée Du 07 au 11 juillet 2025	20 €	22 €	24 €	25 €	27 €	29 €
Séjour équitation Du 15 au 18 juillet 2025	273 €	301 €	331 €	342 €	376 €	413 €
Sortie à Europa Park 28 août 2025	55 €	61 €	67 €	69 €	76 €	84 €

Tarification pour l'Accueil de Loisirs

La tarification se fera en fonction des ressources familiales.

Pour l'inscription de vos enfants, il est impératif de nous communiquer par mail l'avis d'imposition ou de non-imposition année 2024 (revenus 2023)

Voici la grille des barèmes du revenu fiscal de référence des familles :

R = revenus fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2024 sur le revenu 2023.

	T3 R inférieur à	T2 R ne dépassant pas	T1 R supérieur à
Famille 1 enfant	27 600 €	36 000 €	36 001 €
Famille 2 enfants	32 400 €	40 800 €	40 801 €
Famille 3 enfants et +	45 600 €	52 800 €	52 801 €

3. ASSURANCES

Les communes ont souscrit une assurance complémentaire couvrant la pratique des activités organisées. Cette assurance ne se substitue en aucune façon à celle des familles, tous les participants aux activités proposées dans cette brochure devant bénéficier d'une couverture sociale et d'une assurance responsabilité civile.

4. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des accueils de loisirs de la commune de Buhl. La commune est seule destinataire des données qui ne peuvent être communiquées à un tiers. Elles sont conservées pour une période de 5 ans.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06/01/1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer en vous adressant à la Mairie de Buhl – Pôle Jeunesse – 72, rue du Florival – 68530 BUHL.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

5. RENSEIGNEMENTS

ACCUEIL PERISCOLAIRE / ☎ 03 89 83 07 29

Site de la commune de Buhl : www.ville-buhl.fr rubrique pôle jeunesse / centre de loisirs

e-mail : lesptitspotes.buhl@gmail.com

L'accueil de Loisirs ADOS 12 / 16 ANS

(2009 à 2013)

Places limitées à 16 jeunes.

Nous proposons un accueil spécifique pour les pré-ados et ados.
Ce petit groupe vivra des moments forts accompagné de Jessica et Chloé.

Dates : du lundi 07 au vendredi 11 juillet 2025

Lieu et rendez-vous : Bâtiment du périscolaire - 8 rue de l'école - 68530 BUHL

Accueil échelonné possible de 7h45 à 9h00.

Départ à partir de 17 heures du périscolaire (possibilité de surveillance jusqu'à 18 heures).

Assurez-vous de fournir l'autorisation de sortie de l'Accueil de Loisirs pour les jeunes qui rentrent seuls en fin de journée (document ci-joint).

Les inscriptions se font en journée complète mais pas forcément à la semaine.

Repas : Prévoir un repas froid tiré du sac + les goûters du matin et de 16h ainsi qu'une bouteille ou une gourde d'eau dans un sac à dos tous les jours

Tenue : Tenue souple et adaptée à la météo et aux activités + casquette + basket.

Tarifs : Voir grille de tarification

Les objectifs pédagogiques : Le projet pédagogique est disponible sur simple demande et affiché dans le centre.

Programme d'activités :

	LUNDI 07	MARDI 08	MERCREDI 09	JEUDI 10	VENDREDI 11
M A T I N	RANDONNÉE ET PIQUE-NIQUE À L'OEIL DE LA SORCIÈRE À THANN DÉPART 9H	RENCONTRE AVEC LE SERVICE JEUNESSE DE BOLLWILLER ET DIRECTION LE LAC DE BROGNARD (90) POUR LA JOURNÉE DÉPART 9H30	RENCONTRE AVEC LE SERVICE JEUNESSE D'ISSENHEIM ET JEUX SPORTIFS TOUTS ENSEMBLE A BUHL	SORTIE À LA PISCINE DE MUNSTER DÉPART 9H	DIRECTION LE PUMPTRACK DE HOMBURG (RAMÈNE TA TROT') DÉPART 9H
12H-14H	Pique-nique	Pique-nique	Pique-nique	Snack offert	Pique-nique
A P R È M	PRIVATISATION WAKALASE : VIENS SURFER SUR LA VAGUE RETOUR 17H30	AU PROGRAMME : BAINADE JEUX SPORTIFS STRUCTURES GONFLABLES RETOUR VERS 17H30	BUHL VS ISSENHEIM LASER GAME À WAKALASE CERNAY 2 SESSIONS RETOUR 17H	SORTIE À LA PISCINE DE MUNSTER RETOUR 17H30	DIRECTION LES EAUX VIVES À HUNINGUE POUR DE L'HYDROSPEED. RETOUR 17H30  ATTESTATION DE PASS NAUTIQUE OBLIGATOIRE
	BASKETS DE RANDONNÉE, MAILLOT DE BAIN, SERVIETTE.	BASKETS, CLAQUETTES, MAILLOT DE BAIN, SERVIETTE, CRÈME SOLAIRE.	BASKETS DE SPORT, TENUE SOMBRE.	BASKETS, CLAQUETTES, MAILLOT DE BAIN, SERVIETTE, CRÈME SOLAIRE.	BASKETS, TROTTINETTE, CASQUE, CLAQUETTE, MAILLOT DE BAIN, SERVIETTE, CRÈME SOLAIRE.

L'Accueil de Loisirs des 12-16 ans

Semaine 1 : du 07 au 11 juillet 2025 : Accueil Ados

Chaque jour une nouvelle aventure, chaque moment un souvenir à créer !

Jess et Chloé vous attendent pour une semaine pleine de challenges et surtout pour t'éclater avec tes potes dans une ambiance dynamique et conviviale !!

ATTENTION : Attestation du Pass Nautique OBLIGATOIRE pour la sortie Hydrospeed à Huningue le vendredi 11 juillet 2025 (voir document ci-joint).

Semaine 2 : du 15 au 18 juillet 2025 : Mini-séjour équestre

Tu rêves de passer tes journées au grand air, de t'occuper de chevaux et de vivre des moments forts entouré(e) de nouveaux amis ? Ce camp est fait pour toi !

Pendant 4 jours, viens vivre une expérience dans un cadre naturel. Les chevaux et poneys t'accompagneront dans cette aventure. Au programme : des activités nautiques, des randonnées et des veillées au coin du feu.

Jeudi 28 août 2025

"Envie de t'éclater entre copains, de hurler dans les montagnes russes ? Rejoins-nous pour une journée 100 % fun au parc d'attraction EUROPA PARK ! Sensations fortes, fous rires garantis, et bonne humeur au programme. Que tu sois team manège à l'envers ou team manège chill - tranquille, il y en aura pour tous les goûts. Monte à bord... ça va secouer !"



ATTESTATION DU « PASS-NAUTIQUE »
PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET
AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS
(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3)

Le test « Pass-Nautique » prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes : - canoë, kayak et activités assimilées ; - radeau et activités de navigation assimilées ; - certaines activités de voile.

La réussite au même test est requise mais la capacité à nager est obligatoirement vérifiée **(test est réalisé sans brassière de sécurité)**, pour les activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées : activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie (fiche 3.2) ;
- canyonisme (fiche 4) ;
- nage en eau vive (fiches 10.1 et 10.2) ;
- surf (fiche 18) ;
- navigation à la voile au-delà de 2 milles nautiques d'un abri (fiche 20.3) ;
- navigation dans le cadre du scoutisme marin (fiche 20.4) ;
- vol libre : activités de glisse aérotractée nautique (fiche 21.4).

Pour les activités de découverte du canoë, du kayak, du raft et d'autres embarcations propulsées à la pagaie (fiche 3.1), ainsi que pour la navigation diurne en planche à voile, dériveur léger et multicoque léger ou autre embarcation à moins de 2 milles nautiques d'un abri (fiches 20.1 et 20.2), le test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- | | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> Effectuer un saut dans l'eau | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Nager sur le ventre pendant 25 mètres | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant | <input type="checkbox"/> |

Test réalisé :

avec brassière

sans brassière

Résultat du test :

satisfaisant

non satisfaisant

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif (sauf BNSSA) :

Signature :

Test admis en équivalence :

- **L'Attestation du Savoir Nager en Sécurité**

Arrêté du 28/02/2022

Article A 322-3-3 du Code du sport

- **Le Sauv'Nage (amené à disparaître au profit de l'attestation du Savoir Nager en Sécurité)**

L'attestation de réussite au test commun des fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences définies par le décret est équivalente au test défini par l'arrêté

ANIMATIONS VACANCES

**CHERS PARENTS,
DANS UN SOUCI DE SÉCURITÉ ET AFIN DE FAVORISER LES RAPPORTS ENTRE LES PARENTS ET L'ÉQUIPE
D'ANIMATION, NOUS ORGANISONS AU MIEUX L'ACCUEIL ET LE DÉPART DE VOS ENFANTS.**

AINSI NOUS VOUS REMERCIONS DE :

**· SIGNALER LA PRÉSENCE DE VOTRE ENFANT À L'ANIMATEUR PRÉSENT QUI L'INSCRIRA DÈS SON ARRIVÉE SUR
LA LISTE DE PRÉSENCE.**

· RECHERCHER VOTRE ENFANT À LA FIN DE L'ACTIVITÉ ET SIGNALER SON DÉPART À UN ANIMATEUR.

**SI VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT REGAGNE LE DOMICILE FAMILIAL PAR SES PROPRES MOYENS, NOUS
VOUS REMERCIONS DE REMPLIR LA DÉCHARGE CI-DESSOUS :**

AUTORISATION PARENTALE

JE SOUSSIGNÉ

AUTORISE MON ENFANT

AGÉ DE ANS

À QUITTER, NON ACCOMPAGNÉ, LE CENTRE DE LOISIRS, À LA FIN DES

ACTIVITÉS À 17 HEURES OU 17H30 (SELON LE PROGRAMME)

FAIT A BUHL, LE

SIGNATURE :